



## EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION - EPI

- L'article R.4227-28 du code du travail impose à l'employeur de « prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs ».
- L'article R.4227-29 identifie les extincteurs comme moyens de 1er secours obligatoires.
- L'article R.4227-39 impose une formation de l'ensemble du personnel. Il précise que la consigne de sécurité incendie doit prévoir des exercices, qui ont lieu au moins tous les 6 mois.



### Public Visé Prérequis

Personnel désigné par l'entreprise pour devenir EPI



Savoir lire, écrire et parler français  
Ne pas avoir de contre-indication au port de charges légères  
Être âgé d'au moins 18 ans

## Objectifs pédagogiques et d'évaluation

A la fin de la formation d'équipier de première intervention incendie ou *EPI* le stagiaire doit être capable de coordonner une intervention de lutte contre l'incendie. Ils viennent renforcer les témoins du début de l'incendie avec les moyens d'intervention disponibles sur place. Ils se coordonnent éventuellement avec d'autres équipiers et ils sont susceptibles de guider les secours extérieurs et de faire un rapport de la situation.

- Il doit également connaître le signal d'alarme, les cheminements d'évacuation et la conduite à tenir pour évacuer les locaux.
- Le stagiaire doit être capable d'analyser le type de feu et d'éteindre ce feu avec un extincteur approprié à la situation (ou un robinet d'incendie armé si l'établissement en possède un).

## Parcours pédagogique

### IDENTIFIER LES OBJECTIFS ET ETAPES DE LA FORMATION

- Vérification du respect des prérequis
- Présentation de l'organisme de formation et des moyens matériels
- Présentation de la formation
- Modalités pratiques
- Tour de table

### Formation théorique :

- Réglementation dans l'entreprise
- Mécanisme de combustion
- Principes d'extinction et classes de feu
- Les différentes causes de départ de feux
- Les différents modes de propagation et la dangerosité des fumées
- La technologie des extincteurs et des robinets d'incendie armés (RIA)
- Fonctionnement des moyens de lutte contre l'incendie dont dispose l'établissement
- Equipements de protection individuelle
- Gestion de l'incident et/ou accident (procédure d'intervention)
- Commandements, notamment pour l'évacuation
- Transmission avec les services de secours
- Sécurité des intervenants
- Gestion des salariés présents sur le site



#### Formation pratique :

- Reconnaissances des moyens disponibles sur le site (déclencheur manuel, trappe désenfumage, plan évacuation, coupure urgence gaz et électricité, moyens d'extinctions, issues de secours)
- Mise en œuvre d'un extincteur classe B et AB sur générateur de flamme gaz
- Mise en œuvre d'un RIA sur générateur de flamme gaz (si possible)
- Mise en œuvre des moyens de lutte contre l'incendie dont dispose l'établissement sur générateur de flamme gaz (si possible)
- Intervention coordonnée des EPI

#### BILAN ET SYNTHÈSE DE LA FORMATION

Synthèse et clôture du stage

- Rappel de l'importance de la prévention des risques et du rôle du EPI dans ce domaine

#### Méthodes pédagogiques

Exposé en salle en interactivité avec le groupe suivi d'exercices pratiques sur site (manipulation des moyens d'extinctions).

#### Moyens pédagogiques

Générateur de flammes au gaz, extincteurs de formation, support de cours, livrets stagiaires éventuellement.

#### Qualification Intervenant-e-s

Formateurs certifiés et expérimentés dans la prévention et la lutte contre l'incendie.

#### Méthodes et modalités d'évaluation

Évaluation théorique sous forme de QCM et évaluation pratique en continu notée par le formateur

#### Moyens à mettre en œuvre

Une salle de formation équipée de tables, chaises et tableau blanc. Une zone d'évolution permettant d'utiliser les moyens de lutte contre l'incendie dont dispose l'établissement (RIA, lance, etc...), zone permettant d'utiliser le générateur de flamme au gaz (en extérieur de préférence), équipements de protection individuelle (chaussures, gants)

#### Coût de la formation

A partir de 700€ (nous consulter pour plus de précision)

#### Modalités d'Accessibilité

Le gérant est à la disposition des personnes en situation d'handicap pour étudier les possibilités d'adaptation des formations et le cas échéant les orienter vers nos partenaires.



#### Durée

7 heures



#### Effectif

De 2 à 10 personnes

#### Contactez nous

**Cédric Nabeth**  
Gérant

06 23 31 82 31  
cedricnabeth@gmail.com



Cedric NABETH  
7 rue de l'étang 28190 ST GEORGES SUR EURE  
Tél : 06 23 31 82 31 Mail : [cedricnabeth@gmail.com](mailto:cedricnabeth@gmail.com)  
Siret : 820 268 332 000 39